



**Fédération étudiante
collégiale du Québec**
Unis par la force d'une voix

MÉMOIRE SUR LES SOUMISSIONS PRÉBUDGÉTAIRES PROVINCIALES 2019-2020

À l'attention du ministère des Finances

99^e Congrès ordinaire
18, 19 et 20 janvier 2019
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Fédération étudiante collégiale du Québec

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409A

Montréal (Québec) H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : info@fecq.org

Recherche, analyse et rédaction :

Fred-William Mireault, président

Révision et correction :

Philippe Clément, vice-président

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 78 000 étudiants, qui sont répartis dans 26 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie des cégépiens. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

La voix des étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion des étudiants collégiaux partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour les étudiants que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique des étudiants, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique aux cégépiens. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
CONSTATS ACTUELS SUR LE QUÉBEC	4
SOUSSIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2019-2020	4
FINANCEMENT DES CÉGEPS	4
FINANCEMENT DE LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL	5
AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES	6
MOBILITÉ ÉTUDIANTE	8
LOGEMENT ÉTUDIANT	8
REFINANCEMENT DES FORUMS JEUNESSE	9
L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE STAGE	10
CONCLUSION	12
RÉSUMÉ DES DEMANDES BUDGÉTAIRES	13
BIBLIOGRAPHIE	15

INTRODUCTION

Le budget du Québec est l'un des éléments les plus importants de la politique générale d'un gouvernement. Non seulement il dicte les moyens dont disposent les ministères, organismes et autres entités gouvernementales pour la prochaine année, mais il expose également les différentes orientations économiques que vise le gouvernement du Québec pour les mois à venir. Le tout réside plus concrètement dans l'argent. Chaque année, le ministre des Finances énonce les moyens dont disposera le gouvernement pour atteindre ses objectifs, ce qui permet d'identifier rapidement les priorités du gouvernement.

C'est dans cette optique que différentes organisations sont consultées à l'élaboration de chaque budget pour transmettre leur opinion sur les orientations à prendre. À l'intérieur de ce mémoire, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) fait part de ses priorités et ses attentes à l'égard du prochain budget provincial, ainsi que les mesures à privilégier non seulement pour le développement du réseau collégial, mais aussi pour celui des régions, où les cégeps jouent un rôle central.

Plusieurs demandes se placent en priorité pour la FECQ cette année. Le réseau collégial, ayant subi près de 150 M\$ de compressions depuis 2010, a besoin d'air frais, ainsi que d'une nouvelle formule de financement pour mieux répartir les ressources. Le programme de mobilité étudiante doit être remis de l'avant pour valoriser les études en régions éloignées, pour favoriser leur développement économique. Enfin, plusieurs mesures touchant la précarité étudiante doivent être étudiées par le gouvernement afin de rendre son système d'éducation toujours plus accessible, ce qui en fait une fierté pour la nation québécoise. Bref, le nouveau gouvernement a une opportunité de faire de l'Enseignement supérieur, du développement des régions et de l'accessibilité leurs priorités.

CONSTATS ACTUELS SUR LE QUÉBEC

Le Québec bénéficie depuis quelques années d'une situation économique qui joue en sa faveur. Le taux de chômage était à 5,5 % en décembre 2018 (Institut de la statistique du Québec 2019) et la croissance économique est importante. La province traverse maintenant un défi économique important : la pénurie de main-d'œuvre. En 2018, c'est 110 000 postes qui sont à pourvoir dans les différentes régions, et ce nombre augmentera significativement au cours des prochaines années (Laperrière 2018). Les cégeps doivent faire partie de la solution à ce problème.

Parlant de ce réseau, il n'a pas bénéficié de la même chance. La Fédération des cégeps estime à 155 M\$ les compressions budgétaires dans quatre de ses cinq enveloppes entre 2011 et 2016 (Alarie 2018). Le financement du réseau ne suit pas l'indexation des dépenses ni les besoins grandissant des établissements collégiaux. Au-delà d'un sous-financement, les cégeps souffrent d'une mauvaise répartition du financement. Une formule de répartition des allocations qui date d'il y a plus de trente ans tarde à être changée, pour donner du souffle aux cégeps de région et favoriser le développement économique de l'ensemble du Québec, pas seulement des grands centres.

La population étudiante collégiale est en pleine transformation depuis quelques années. La communauté étudiante choisit de plus en plus des études à temps partiel. Les étudiants autochtones, internationaux, à besoin particulier et autres sont en plein essor dans le réseau, et les ressources doivent être suffisantes pour les accueillir et adaptées à leurs besoins. Après 50 ans d'existence, les cégeps sont appelés à élargir la démocratisation du réseau et donner un juste accès à l'ensemble de ces populations étudiantes. Le gouvernement du Québec se doit de saisir cette chance et accompagner adéquatement les cégeps dans l'adaptation et le développement de ce soutien. Cet accompagnement doit être suivi d'un financement en conséquence ; un financement juste, équitable et qui garantira une saine transformation du réseau des cégeps.

SOUSSIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2019-2020

Voici les demandes de la Fédération pour le budget 2019-2020 du Québec. Ces demandes ont été présentées et approuvées lors du 99^e Congrès ordinaire de la FECQ, tenu les 18, 19 et 20 janvier 2019 au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne. Ces demandes sont celles des 78 000 membres de la FECQ, réparties dans 26 associations étudiantes collégiales issues de 13 régions administratives distinctes.

Financement des cégeps

L'un des grands dossiers que mène la Fédération étudiante collégiale du Québec depuis deux ans est la refonte de la formule de financement des cégeps. Ce modèle d'allocation, mis en place en 1993, n'est plus à la hauteur des besoins du réseau, et se doit d'être modernisé. En septembre 2017, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé la création d'un comité-expert chargé spécifiquement de la révision de ce modèle d'allocation, qui divise les crédits budgétaires en cinq grandes enveloppes, appelées le FABES (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2017). Les principales critiques sont formulées à l'égard du financement au prorata direct de la population étudiante, ce qui amène une difficulté de financement plus importante dans les petits cégeps.

Ce faisant, la FECQ a commandé en 2016 et en 2017 deux recherches à l'Institut de recherche en économie contemporaine. La deuxième, notamment, suggérait un retard de financement de 83,5 M\$ dans le réseau, qui a creusé une iniquité entre les cégeps de grands centres et ceux de régions éloignées (Maltais, Déplanche et Chabot 2017). Les montants ci-dessous ont été indexés à partir de la même recherche, et ventilés selon les différentes enveloppes budgétaires.

La FECQ, dans le cadre des consultations prébudgétaires 2019-2020, demande d'investir dans quatre enveloppes budgétaires des cégeps. Tout d'abord, un investissement de 18,97 M\$ dans l'enveloppe fixe afin d'augmenter le plancher de ressources des cégeps pour mieux soutenir ceux de régions. Deuxièmement, un investissement de 50,89 M\$ dans l'enveloppe d'activités pédagogiques, afin de ramener le coût d'une PES à 23,61\$ et ramener le niveau de service aux étudiants qui existait avant les compressions budgétaires. Ensuite, un montant de 22 M\$ pour soutenir l'entretien et le développement des infrastructures des campus. Enfin, un investissement de l'ordre de 15 M\$ dans les allocations spécifiques afin de développer des programmes propres aux étudiants de première génération. Il est nécessaire de favoriser la réussite de ces étudiants qui n'ont pas de parents ayant passé par des études supérieures et qui ne peuvent pas nécessairement les soutenir adéquatement. Finalement, la modernisation de la formule de financement des cégeps pourrait impliquer des coûts, qui varieront en fonction de ce que le rapport du comité-expert recommandera¹. Le ministère des Finances ne peut se permettre de retarder cette réforme du modèle de financement, et doit accorder les sommes nécessaires, coûte que coûte.

Financement des cégeps

- 1) Réinvestir dans l'enveloppe fixe et l'indexer annuellement pour assurer un plancher de financement plus important, particulièrement pour les petits cégeps.

Montant nécessaire de 18,97 M\$

- 2) Réinvestir dans l'enveloppe d'activités pédagogiques notamment afin de rétablir l'offre de services aux étudiants qui précédait les compressions budgétaires du réseau.

Montant nécessaire de 50,89 M\$

- 3) Couvrir les besoins nécessaires à la réfection et l'entretien des bâtiments du réseau des cégeps.

Montant nécessaire de 22 M\$

- 4) Mieux supporter les étudiants de première génération dans l'accompagnement dont ils bénéficient au niveau collégial, en investissant 9 M\$ en programmes dédiés, et 6 M\$ en bourses de recrutement.

Montant nécessaire de 15 M\$

- 5) Réformer le modèle d'allocation des cégeps selon les recommandations du comité expert et des acteurs du milieu pour mieux supporter les nouveaux besoins.

Montant nécessaire à la modernisation de la formule

Financement de la recherche au collégial

La recherche au collégial est l'un des axes fondamentaux du développement des cégeps. Au fil des années, des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) se sont développés un peu

¹ Au 20 janvier 2019, le rapport final du comité-expert sur la révision du modèle d'allocations des cégeps était entre les mains du cabinet du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ce rapport n'est pas encore public et ce faisant, la FECQ ne peut évaluer le coût de transition de cette réforme du modèle de financement. Il serait intéressant que le ministère des Finances en prenne connaissance, dans sa considération des investissements à faire dans le réseau des cégeps.

partout au Québec, dans l'objectif de créer de véritables centres de recherche collégiale et les mettre au service de la communauté étudiante et enseignante pour parfaire les connaissances d'un domaine d'enseignement. Cette connaissance peut ensuite être transmise à des entreprises ou à des organismes qui tirent bénéfice de cette compréhension, par l'optimisation de leurs procédés. Un financement adéquat des CCTT peut donc amener une stimulation de l'économie et des solutions à une multitude de problématiques que les techniciens peuvent rencontrer sur le marché du travail.

Dans cette optique, le gouvernement se doit de soutenir le développement des CCTT. Il avait par ailleurs annoncé en juin dernier une aide de 20 M\$ pour supporter les centres de recherche actuels ainsi que des fonds pour ajouter dix CCTT au réseau. Cette mesure est un pas dans la bonne direction, mais ce n'est pas suffisant. Il existe plusieurs éléments qui avantagent, et de loin, le financement de la recherche universitaire par rapport à la recherche collégiale, bien que cette dernière ait fait ses preuves. On peut penser notamment au financement des frais indirects à la recherche (FIR), qui sont financés à la hauteur de 27% au niveau universitaire selon la Fédération des cégeps. Les FIR couvrent entre autres les frais d'assurance, les frais administratifs, les frais d'installation de recherche et autre. La FECQ estimait en 2018 à 3 M\$ les besoins en frais indirects à la recherche à injecter dans le réseau.

En plus des FIR, il faut continuer à augmenter les ressources des CCTT. Le réinvestissement effectué en juin dernier a amené la création d'une dizaine de nouveaux CCTT. Mais il faudra prévoir des sommes pour les frais d'exploitation de ces centres de recherche, en plus de celles qui font fonctionner le réseau déjà existant. À l'instar de la Fédération des cégeps, la FECQ demande un montant de 10 M\$ pour bonifier le support à la recherche et assurer une pérennité à cette recherche.

Financement de la recherche au collégial

- 6) Financer les coûts directs à la recherche et au développement des CCTT.

Montant nécessaire de 10 M\$

- 7) Financer les coûts indirects à la recherche dans une mesure au moins équivalente à ce que reçoivent les universités.

Montant nécessaire de 3 M\$

Aide financière aux études

L'Aide financière aux études est l'un des plus gros programmes qu'opère le gouvernement du Québec. D'une valeur totale de 1,2 G\$ chaque année, en incluant les prêts et les bourses, ce programme est l'un des grands piliers de l'accessibilité à l'Enseignement supérieur au Québec. L'AFE permet non seulement de réduire les frais de scolarité, mais aussi une majorité de dépenses nécessaires à ces études postsecondaires. On peut penser aux frais de logement, de déplacement, frais de subsistance, matériel scolaire et autre. Le programme est destiné dans sa structure même à donner un maximum de ressources aux étudiants qui en disposent le moins, ce qui assure une équité dans l'accès aux études supérieures.

Cela dit, il reste encore des améliorations à apporter dans le programme d'Aide financière aux études, à commencer par son indexation. La non-indexation des dépenses admises du programme de prêts et bourses a mené à un retard de financement depuis 2011, qui se chiffre à 127,4 M\$. En 2016, alors que le gouvernement fédéral annonçait un réinvestissement dans le programme canadien de prêts et bourses, le Québec en a soutiré approximativement 80 M\$, qu'il a réinvesti dans son propre programme. Ce réinvestissement a permis de rattraper partiellement les retards d'indexation, mais il reste encore du chemin à faire pour y arriver. En 2014, la Coalition régionale étudiante de Montréal avait estimé à 127,4 M\$ le rattrapage dans l'indexation des dépenses admises

dans le programme d'Aide financière aux études (Coalition régionale étudiante de Montréal 2014). Ce montant indexé pour 2018 se situerait plutôt autour de 135,6 M\$. Avec le réinvestissement de 80 M\$ en 2016, il manquerait donc 55,6 M\$ d'investissements pour rattraper complètement le retard d'indexation du programme. Il est important de noter que ce montant ne représente pas de l'argent neuf dans l'AFE, il s'agit simplement de la correction d'un retard d'indexation qui, en valeur relative, diminue la quantité de bourses auxquelles les bénéficiaires auraient normalement droit.

Ensuite, le programme d'AFE, malgré son grand nombre de bénéficiaires et son calcul qui vise à redonner à ceux qui en ont le plus besoin, dispose de quelques règles qui affectent cette équité. On peut penser notamment à la pension alimentaire, qui est toujours considérée comme un revenu au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (RLRQ, c. A-13.3, r. 1). Ainsi, des chefs de famille monoparentale qui doivent acquitter leur obligation de s'occuper de leur enfant se retrouvent privés de prêts et de bourses qui peuvent être essentiels à leur réussite scolaire. Cette inégalité, qui touche principalement les femmes, doit être corrigée, car les chefs de famille monoparentale aux études disposent généralement de peu de revenus. La charge d'un enfant est importante et le gouvernement doit être sensible à cette réalité. L'Assemblée nationale du Québec, le 30 novembre 2019, adoptait une motion à l'unanimité pour supprimer la pension alimentaire du calcul de plusieurs programmes gouvernementaux, notamment dans l'Aide financière aux études. Cette modification, demandée depuis plusieurs années par la FECQ et plusieurs autres organismes, dont la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), en est une qui est peu onéreuse et simple à mettre en application. Il va donc de soi pour la FECQ que le gouvernement du Québec mette rapidement en place une telle mesure, pour assurer une équité pour tous à même le programme de prêts et bourses. La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal estime le coût de cette mesure à 2,6M\$ (FAECUM 2016).

De plus, dans un optique d'améliorer l'accessibilité aux études collégiales et de combler les besoins en pénurie de main-d'œuvre, la FECQ reprend l'idée amenée par le Parti libéral du Québec lors de la dernière campagne électorale provinciale, et d'assurer la gratuité des études collégiales à temps partiel. Il peut en coûter en effet plusieurs centaines de dollars pour un seul cours, alors que les études à temps plein coûtent au total un peu plus qu'une centaine de dollars. Si l'on souhaite supprimer la pénurie de main-d'œuvre, il devrait être possible de faire ces études à autant de frais. Le coût estimé est à 26 M\$.

Enfin, la FECQ demande une réduction du taux d'intérêt payé par le gouvernement du Québec dans le programme des prêts et bourses. En 2017, la FECQ, en collaboration avec l'Union étudiante du Québec, déposait une note de recherche sur les taux d'intérêt en AFE (Bouchard-St-Amand 2017). Cette dernière mentionnait que le taux d'intérêt que paie le gouvernement du Québec à différentes institutions financières n'est pas aussi avantageux que ce que le marché fixe en ce moment. Lorsqu'un étudiant est aux études, il n'a pas à rembourser sa dette d'études, et donc les taux d'intérêt sur les prêts sont assumés par le gouvernement. La note de recherche démontre que les étudiants paient un taux d'intérêt plus élevé que le gouvernement après la diplomation, alors que cette dette est quand même assumée par le gouvernement et le défaut de paiement n'est pas moins élevé. Les étudiants devraient payer le même taux d'intérêt que le gouvernement avant la diplomation, ce qui leur amènerait une économie de l'ordre de 3 M\$ à 8,7 M\$ par année, en fonction de la différence des deux taux d'intérêt.

Aide financière aux études et accessibilité

- 8) Rattraper les retards d'indexation des dépenses admises dans le programme des prêts et bourses.

Montant nécessaire de 55,6 M\$

- 9) Supprimer la pension alimentaire dans le calcul du revenu des bénéficiaires du programme de prêts et bourses.

Montant nécessaire de 2,6 M\$

- 10) Diminuer le taux d'intérêt sur la dette d'étude payé par les étudiants après la diplomation pour le faire correspondre à celui payé par le gouvernement durant ces études.

Mesure à coût nul pour le gouvernement

- 11) Assurer la gratuité des études pour les étudiants à temps partiel qui souhaitent effectuer des études collégiales afin de favoriser l'accès à l'Enseignement supérieur et combler les besoins de main-d'œuvre. Financer davantage les petites cohortes en région.

Montant nécessaire de 26 M\$

Mobilité étudiante

Le programme de mobilité étudiante a été lancé par le gouvernement en 2016. Son objectif est simple : attribuer des bourses spéciales aux étudiantes et étudiants de grands centres qui acceptent d'aller étudier dans un cégep de région. Ce programme permet à la fois de limiter la surpopulation des cégeps de grands centres, qui débordent actuellement, et de valoriser le développement des régions du Québec. Les étudiants ayant fait leurs études dans une ville donnée ont de bonnes chances d'y prendre racine et de s'y installer, ce qui assure un développement régional intéressant.

Le gouvernement du Québec a donc octroyé un montant de 1,5 M\$ par année durant cinq ans, dans le cadre d'un projet pilote. Ce dernier terminera donc sa période d'évaluation en 2021, afin d'estimer son impact. La FECQ déplore que depuis trois ans, le programme n'ait pas pu avoir tout le déploiement possible. La promotion de ce programme est presque inexistante, la communauté étudiante connaît le trop peu. Pour tester la réelle efficacité de ce projet-pilote, encore faut-il qu'il soit connu. Le programme de mobilité étudiante doit de plus faire l'objet d'une coordination au niveau national, pour s'assurer de son bon déploiement ainsi que de sa cohérence dans toutes les régions.

Programme de mobilité étudiante

- 12) Mettre en place un comité de coordination nationale du programme de mobilité étudiante

Montant nécessaire de 0,5 M\$

- 13) Investir dans la publicisation du programme de mobilité étudiante jusqu'à la fin du projet-pilote

Montant nécessaire de 1 M\$

Logement étudiant

Depuis plusieurs années, les prix des loyers n'ont cessé de monter un peu partout au Québec. Cette augmentation a un impact important sur la communauté étudiante. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) estime que c'est près de la moitié des locataires de 18-24 ans qui doivent consacrer plus de 30% de leur revenu aux dépenses de logement (FRAPRU 2018). Le salaire des étudiants, qui est souvent le salaire minimum, n'est plus suffisant pour parvenir à bien se loger. La FECQ et la Fédération des cégeps avaient également observé que c'est plus de la moitié des étudiants qui doivent travailler durant leurs études, faisant de leur travail une source de financement importante pour leur bonne santé financière (Gaudreault 2018). La réduction de la précarité étudiante fait partie des luttes fondamentales que mène la FECQ, et le loyer toujours de

plus en plus inaccessible l'amène à considérer de nouvelles avenues pour démocratiser l'accès au logement durant les études.

La Fédération étudiante collégiale du Québec, en juin 2018, amorçait donc un travail de recherche à travers le Québec, qui vise à déterminer les besoins de la population étudiante collégiale en termes de logement. Elle s'associera donc avec l'Unité de travail pour l'implantation de logements étudiants (UTILE) pour développer une recherche qui permettra de connaître les limites en termes de coût de logement pour les collégiens, ainsi que les besoins en fonction des différentes régions. Ce travail sera prêt pour l'été 2019.

Cela dit, il y a une nécessité d'agir vite. La FECQ suggère le développement d'une stratégie nationale en termes de logements étudiants abordables, qui permettrait l'émergence de coopératives d'habitation étudiantes adaptées aux spécificités régionales. En attendant la recherche de la FECQ à cet effet, il serait intéressant que le gouvernement du Québec finance un projet-pilote dès l'année 2019, pour évaluer les coûts et les méthodes de gestion à privilégier.

À cet effet, l'UTILE, dans une note transmise à la FECQ en janvier 2019, nous informait qu'elle estime à 20 M\$ le coût de construction de quatre projets immobiliers étudiants d'une taille moyenne de 140 étudiants par projet, pour un total de 560 chambres (Levesque 2019). Les loyers cibles sont estimés à partir d'une moyenne provinciale, mais les coûts de constructions sont estimés à partir des chiffres de la RMR de Montréal. En attente de données probantes sur l'ensemble du milieu collégial, le gouvernement du Québec devrait lancer quatre projets pilotes, à Montréal comme à l'extérieur, pour à terme développer une stratégie en logements étudiants qui est adaptée aux besoins régionaux et suffisamment efficaces pour éradiquer la précarité étudiante en logement.

Logements étudiants abordables

- 14) Financement de quatre projets immobiliers d'une moyenne de 140 logements par projet, dans différentes régions du Québec, pour évaluer les besoins en logement étudiant abordable dans le réseau collégial, et, à terme, mettre en place une stratégie québécoise du logement étudiant.

Montant nécessaire de 20 M\$

Refinancement des forums jeunesse

Les forums jeunesse sont des organismes financés principalement par le Secrétariat à la jeunesse du ministère du Conseil exécutif du Québec. Mis en place dans le cadre du Plan d'action jeunesse 1998-2001, leur mission est de favoriser la participation citoyenne des jeunes à l'intérieur de chaque région administrative.

En 2015, le gouvernement du Québec impose à ses organismes une série de compressions budgétaires, ce qui force le Secrétariat à la jeunesse à retirer son financement des forums jeunesse régionaux. Ce retrait a amené la majorité des forums à réduire, voire arrêter leurs activités, faute de ressources financières et humaines pour mener à bien leur mission.

La Fédération croit que les forums jeunesse régionaux ont fait leurs preuves en termes de participation citoyenne de la jeunesse dans une optique régionale. Le financement de leurs activités est essentiel au développement du réflexe citoyen de la jeunesse, et au développement de projets par et pour les jeunes. Citoyenneté Jeunesse, anciennement la Table de concertation des forums

jeunesse régionaux du Québec (TCFJRQ), demande depuis quelques années un refinancement de cette initiative, et la FECQ ne peut que les encourager.

Citoyenneté Jeunesse estime à 5,5M\$ le montant nécessaire pour assurer une permanence de cinq employés au niveau national, ainsi que de quatre employés par forum jeunesse pour les 17 régions administratives du Québec. Le tout, accompagné de ressources financières pour la réalisation des projets. Ce montant est donc très faible comparé à l'ensemble des ressources dont dispose le gouvernement du Québec, même celles du Secrétariat à la jeunesse. Ce relativement maigre montant fait une différence notable pour des centaines de jeunes Québécoises et Québécois qui pourront s'épanouir dans des projets pour les jeunes, par les jeunes, dans leur région.

Le financement des forums jeunesse

15) Financement des forums jeunesse régionaux (régional) : 4 employés, frais liés à l'espace de travail, activités de réalisation de projets, frais de formation aux jeunes, autres frais liés.

Montant nécessaire de 5,1 M\$

16) Financement de Citoyenneté Jeunesse (national) : 5 employés, frais liés à l'espace de travail, activités de réalisation de projets, frais de formation aux jeunes, autres frais liés.

Montant nécessaire de 0,4 M\$

L'amélioration des conditions de stage

La FECQ travaille depuis plusieurs années à l'amélioration des conditions des stagiaires collégiaux. Ce travail, documenté par deux recherches de l'IREC produites en 2018, vise à établir les problématiques actuelles vécues par les stagiaires, tant sur le plan de la compensation financière que sur celui de l'encadrement légal. Les stages ne sont effectivement reconnus par aucune loi provinciale, et 77% d'entre eux ne sont pas compensés ou rémunérés, principalement dans des milieux traditionnellement féminins (Duhaim 2018). La situation doit changer, et les meilleures mesures à adopter doivent être chiffrées au préalable. C'est pourquoi la FECQ a demandé, dans le cadre des revendications électorales provinciales de 2018, la mise en place d'un chantier étudiant des scénarios de compensation et d'encadrement des stages (Fédération étudiante collégiale du Québec 2018).

Dans ce contexte, le nouveau ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, a annoncé le 19 janvier 2019 la création de ce chantier, ainsi qu'un échéancier dans lequel le ministre s'engage à proposer des scénarios concrets et chiffrés de compensation des stages. Ces recommandations devraient être déposées vers la fin du mois d'avril. Bien qu'aucune somme ne soit encore spécifiquement calculée, la FECQ recommande au ministère des Finances de prévoir des crédits à cet égard pour le budget 2019-2020, ainsi que de planifier la croissance de l'ensemble de ces dépenses au fil des ans. Le coût de ces mesures sera évidemment à déterminer.

Positions de la FECQ :

- *Qu'un ajout au Règlement sur le régime des études collégiales ou l'élaboration d'un règlement équivalent exige que tous les stages d'observation et de formation soient crédités et qu'ils soient compensés au coût d'opportunité et aux frais de déplacement.*

- *Que les collèges se dotent d'assurances, mutualisées par la Fédération des cégeps à l'échelle du Québec, permettant de couvrir systématiquement les étudiants qui réalisent des stages d'observation ou de formation en cas d'accidents ou de maladies et que les stagiaires soient dûment informés de la protection dont ils bénéficient.*
- *Que les stages de prise en charge, qu'ils soient crédités ou non, soient pleinement couverts par les dispositions de la LNT, incluant une rémunération minimale équivalente au salaire minimum. Par conséquent, que la LNT soit modifiée à l'image de la LATMP afin que tous les stagiaires dont les tâches sont comparables à l'exercice d'un travail réel soient protégés.*
- *Que l'entente entre le MEES et le MSSS portant sur les stages étudiants soit revue afin d'assurer une rémunération minimale équivalente au salaire minimum obligatoire pour les étudiants qui réalisent un stage de prise en charge, et que le financement des établissements d'enseignement soit revu et bonifié afin d'absorber ces frais additionnels. De même, qu'un dispositif comparable soit mis en place afin d'absorber les frais liés à la rémunération des étudiants qui réalisent des stages dans des organismes à but non lucratif.*

L'amélioration des conditions de stage

- 17) Prévoir des sommes dans les prochaines années pour la compensation des stagiaires, équivalent au salaire minimum pour les stages de prise en charge ainsi que des mesures de compensation pour les autres types de stages.

Montant à déterminer en fonction du rapport du chantier sur les stages

CONCLUSION

En conclusion, ce que la FECQ propose, c'est une vision pour le Québec. Celle d'un État qui fait de l'accessibilité à l'Enseignement supérieur une priorité. Celle d'un réseau collégial fort, autant dans les grands centres que dans les régions éloignées. C'est un Québec où le logement étudiant est abordable et où la croissance des loyers est administrée par une coopérative étudiante d'habitation. Celui où les femmes sont réellement sur un pied d'égalité avec les hommes, avec des stages rémunérés selon l'intensité et le type de stage, peu importe le milieu. Finalement, un Québec où on arrête de sabrer dans le financement des établissements d'enseignement supérieur, et où on accorde systématiquement au minimum l'indexation des dépenses du réseau chaque année.

Cette vision, elle ne peut se faire sans investissements. Le gouvernement du Québec sera appelé à faire des choix, à définir des priorités. Tous les éléments mentionnés plus haut ne sont pas des dépenses. Ce sont des investissements qui auront un impact majeur et positif sur le Québec de demain. Il appartient maintenant au gouvernement de décider s'il souhaite faire de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de nos cégeps des outils au service du développement de nos régions et de la pensée citoyenne.

RÉSUMÉ DES DEMANDES BUDGÉTAIRES

Voici le résumé des demandes budgétaires que la FECQ demande au ministère des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires 2019-2020. Ces données ont été présentées au 99^e Congrès ordinaire de la Fédération étudiante collégiale du Québec et ont obtenu son aval.

Financement des cégeps

- 1) Réinvestir dans l'enveloppe fixe et l'indexer annuellement pour assurer un plancher de financement plus important, particulièrement pour les petits cégeps.
Montant nécessaire de 18,97 M\$
- 2) Réinvestir dans l'enveloppe d'activités pédagogiques notamment afin de rétablir l'offre de services aux étudiants qui précédait les compressions budgétaires du réseau.
Montant nécessaire de 50,89 M\$
- 3) Couvrir les besoins nécessaires à la réfection et l'entretien des bâtiments du réseau des cégeps.
Montant nécessaire de 22 M\$
- 4) Mieux supporter les étudiants de première génération dans l'accompagnement dont ils bénéficient au niveau collégial, en investissant 9 M\$ en programmes dédiés, et 6 M\$ en bourses de recrutement.
Montant nécessaire de 15 M\$
- 5) Réformer le modèle d'allocation des cégeps selon les recommandations du comité expert et des acteurs du milieu pour mieux supporter les nouveaux besoins.
Montant nécessaire à la modernisation de la formule

Financement de la recherche au collégial

- 6) Financer les coûts directs à la recherche et au développement des CCTT.
Montant nécessaire de 10 M\$
- 7) Financer les coûts indirects à la recherche dans une mesure au moins équivalente à ce que reçoivent les universités.
Montant nécessaire de 3 M\$

Aide financière aux études et accessibilité

- 8) Rattraper les retards d'indexation des dépenses admises dans le programme des prêts et bourses.
Montant nécessaire de 55,6 M\$
- 9) Supprimer la pension alimentaire dans le calcul du revenu des bénéficiaires du programme de prêts et bourses.
Montant nécessaire de 2,6 M\$
- 10) Diminuer le taux d'intérêt sur la dette d'étude payé par les étudiants après la diplomation pour le faire correspondre à celui payé par le gouvernement durant ces études.
Mesure à coût nul pour le gouvernement
- 11) Assurer la gratuité des études pour les étudiants à temps partiel qui souhaitent effectuer des études collégiales afin de favoriser l'accès à l'Enseignement supérieur et combler les besoins de main-d'œuvre. Financer davantage les petites cohortes en région.
Montant nécessaire de 26 M\$

Programme de mobilité étudiante

12) Mettre en place un comité de coordination nationale du programme de mobilité étudiante.

Montant nécessaire de 0,5 M\$

13) Investir dans la publicisation du programme de mobilité étudiante jusqu'à la fin du projet-pilote.

Montant nécessaire de 1 M\$

Logements étudiants abordables

14) Financement de quatre projets immobiliers d'une moyenne de 140 logements par projet, dans différentes régions du Québec, pour évaluer les besoins en logement étudiant abordable dans le réseau collégial, et à terme mettre en place une stratégie québécoise du logement étudiant.

Montant nécessaire de 20 M\$

Le financement des forums jeunesse

15) Financement des forums jeunesse régionaux (régional) : 4 employés, frais liés à l'espace de travail, activités de réalisation de projets, frais de formation aux jeunes, autres frais liés.

Montant nécessaire de 5,1 M\$

16) Financement de Citoyenneté Jeunesse (national) : 5 employés, frais liés à l'espace de travail, activités de réalisation de projets, frais de formation aux jeunes, autres frais liés.

Montant nécessaire de 0,4 M\$

L'amélioration des conditions de stage

17) Prévoir des sommes dans les prochaines années pour la compensation des stagiaires, équivalent au salaire minimum pour les stages de prise en charge ainsi que des mesures de compensation pour les autres types de stages.

Montant à déterminer en fonction du rapport du chantier sur les stages

Total des demandes : 231,06 M\$, en plus des montants à prévoir pour l'amélioration des conditions de stage et la révision de la formule de financement des cégeps.

BIBLIOGRAPHIE

- Alarie, Marie-Hélène. 2018. «Les cégeps, une formule gagnante.» *Le Devoir*. 06 10. Accès le 01 20, 2019. <https://www.ledevoir.com/societe/education/538276/enseignement-superieur>.
- Bouchard-St-Amand, Pierre-André. 2017. *Des taux d'intérêts sur les prêts étudiants*. Note de recherche, Montréal: Fédération étudiante collégiale du Québec.
- Coalition régionale étudiante de Montréal. 2014. *Mémoire sur le rattrapage des dépenses admises dans le Programme de prêts et bourses*. Mémoire, Montréal: CREM.
- Duhaime, Éric N. 2018. *Enjeux et perspectives entourant le statut des stagiaires au niveau collégial*. Rapport de recherche, Montréal: Institut de recherche en économie contemporaine.
- FAECUM. 2016. «La pension alimentaire dans le calcul de l'Aide financière aux études.» *Secrétariat à la condition féminine*. 29 01. Accès le 01 17, 2019. http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/federation_associations_etudi_antes_campus_universite_montreal.pdf.
- Fédération étudiante collégiale du Québec. 2018. *Bâtir le Québec de demain - Plateforme de revendications, élections provinciales 2018*. Plateforme de revendications, Montréal: Fédération étudiante collégiale du Québec.
- FRAPRU. 2018. «Dossier noir - Logement et pauvreté au Québec (7e édition).» 06. Accès le 01 15, 2019. <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/Dossier-Noir-2018.pdf>.
- Gaudreault, M. M. et S.-K. Normandeau avec la collaboration de Jean-Venturoli, H. et J. St-Amour. 2018. *Caractéristiques de la population étudiante collégiale : valeurs, besoins, intérêts, occupations, aspirations, choix de carrière*. Rapport de recherche, Jonquières: ÉCOBES.
- Institut de la statistique du Québec. 2019. «Stabilité de l'emploi et hausse du taux de chômage en décembre 2018.» *Institut de la statistique du Québec*. 04 01. Accès le 01 15, 2019. <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqué/communiqué-presse-2019/janvier/jan1904.html>.
- Laperrière, Émilie. 2018. «Le casse-tête de la pénurie de main-d'oeuvre.» *La Presse*. 22 11. Accès le 01 20, 2019. <https://www.lapresse.ca/affaires/portfolio/pme/201811/22/01-5205232-le-casse-tete-de-la-penurie-de-main-doeuvre.php>.
- Levesque, Laurent. 2019. *Projets-pilotes de logement étudiant communautaire*. Courriel. UTILE. Montréal, 15 01.
- Maltais, Martin, Nicolas Déplanche, et Jean-Philippe Chabot. 2017. *Le financement du réseau collégial québécois - Quelques pistes de solution*. Rapport de recherche, Montréal: Institut de recherche en économie contemporaine.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 2017. *Révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel*. Document de consultation, Québec: Gouvernement du Québec.